

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis le 1er juillet 2022 est entré en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. **A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes.**

Suppression du compte rendu des séances du conseil municipal

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Ce document, qui n'avait pas d'équivalent dans les autres catégories de collectivités territoriales (département et région), faisait en pratique doublon avec le procès-verbal.

Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal.

Cette suppression vaut également pour le compte rendu de l'organe délibérant des EPCI (article L. 5211-1 du CGCT) et des syndicats mixtes fermés (article L. 5711-1 du CGCT) auxquels le CGCT applique par renvoi un régime identique à celui des conseils municipaux.

Création d'une liste des délibérations de l'organe délibérant

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI A 19H00

Liste des délibération examinées en séance :

2026_38D Adoption du procès-verbal de la séance du 07.04.2026

approuvée

2026_39D Modification de la délibération n°2026_12D fixant les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

approuvée

2026_40D Modification de la Délibération 2026_21D portant sur la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

approuvée

2026_41D Admission d'un titre en non valeur-créance irrécouvrable

approuvée

2026_42D Attribution de Subvention aux associations pour l'année

approuvée

2026_43D Avis du Conseil Municipal sur la modification statutaire du SIVOM DU BRUAYSIS-Changement d'adresse du siège

approuvée

2026_44D Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs(CIID)

approuvée

2026_45D Désignation du représentant titulaire et des suppléants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées-

approuvée

2026_46D Location salle « Espace Waroquet » le mercredi.

approuvée

2026_47D Convention de mise à disposition du minibus 9 places communal au profit des associations communales.-

approuvée

2026_48D Désignation des délégués au Syndicat Mixte EDEN 62.

approuvée

Le 2 juin 2026

Le Maire

Marcel PRUVOST

